



CODE DE BONNES PRATIQUES SYLVICOLES

ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE DE PARCELLES FORESTIÈRES

Les grands types de peuplements forestiers	2
Les bonnes pratiques	3
La gestion de bois et forêts privées	4
Bonnes pratiques en renouvellement	5
Bonnes pratiques en futaie régulière	6
Bonnes pratiques en taillis	7
Bonnes pratiques en taillis-sous-futaie	8
Bonnes pratiques en futaie irrégulière	9
Supplément	10

Pour les petites forêts, bois et taillis qui ne possèdent pas de document de gestion, le propriétaire peut adhérer librement au **code de bonnes pratiques sylvicoles**. Son engagement a une durée de dix ans et est renouvelable à terme.

Cette démarche lui permet d'attester qu'il cultive sa forêt dans un souci de gestion durable et de "multifonctionnalité".

Certaines procédures d'autorisations administratives de coupes lui sont ainsi évitées.

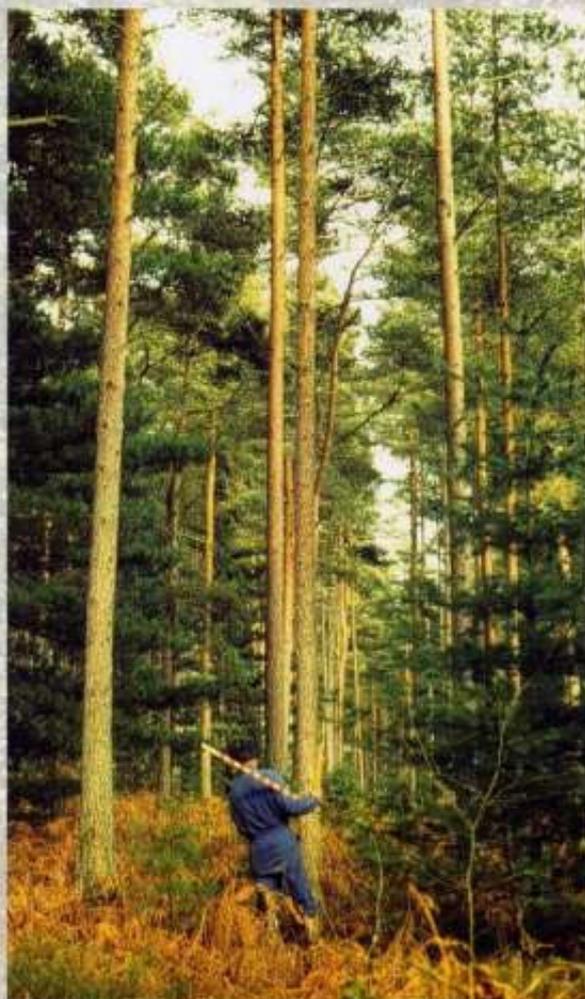
Il peut aussi accéder aux aides de l'Etat en matière d'investissement forestier.

Il affirme également une prise en compte des différentes fonctions de la forêt (fonctions de production, écologique et sociale).

Il peut bénéficier de mesures fiscales.

Il peut ainsi plus facilement intégrer les circuits d'appuis techniques, environnementaux et économiques de la forêt privée.

Enfin, il va dans le sens des démarches de certification forestière favorisant les débouchés commerciaux du bois.



Concrètement, pour formaliser son engagement, après avoir lu les pages qui suivent, le propriétaire renseigne la **déclaration** jointe. Il la date, la signe, et l'envoie au Centre Régional de la Propriété Forestière qui l'enregistrera. Il s'implique ainsi personnellement dans le processus de **bonne gestion** des forêts de Haute-Normandie.

Le respect de cet engagement sera contrôlé par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Document établi
avec le concours financier
de l'Etat
et de l'Union Européenne



A l'usage des propriétaires forestiers normands

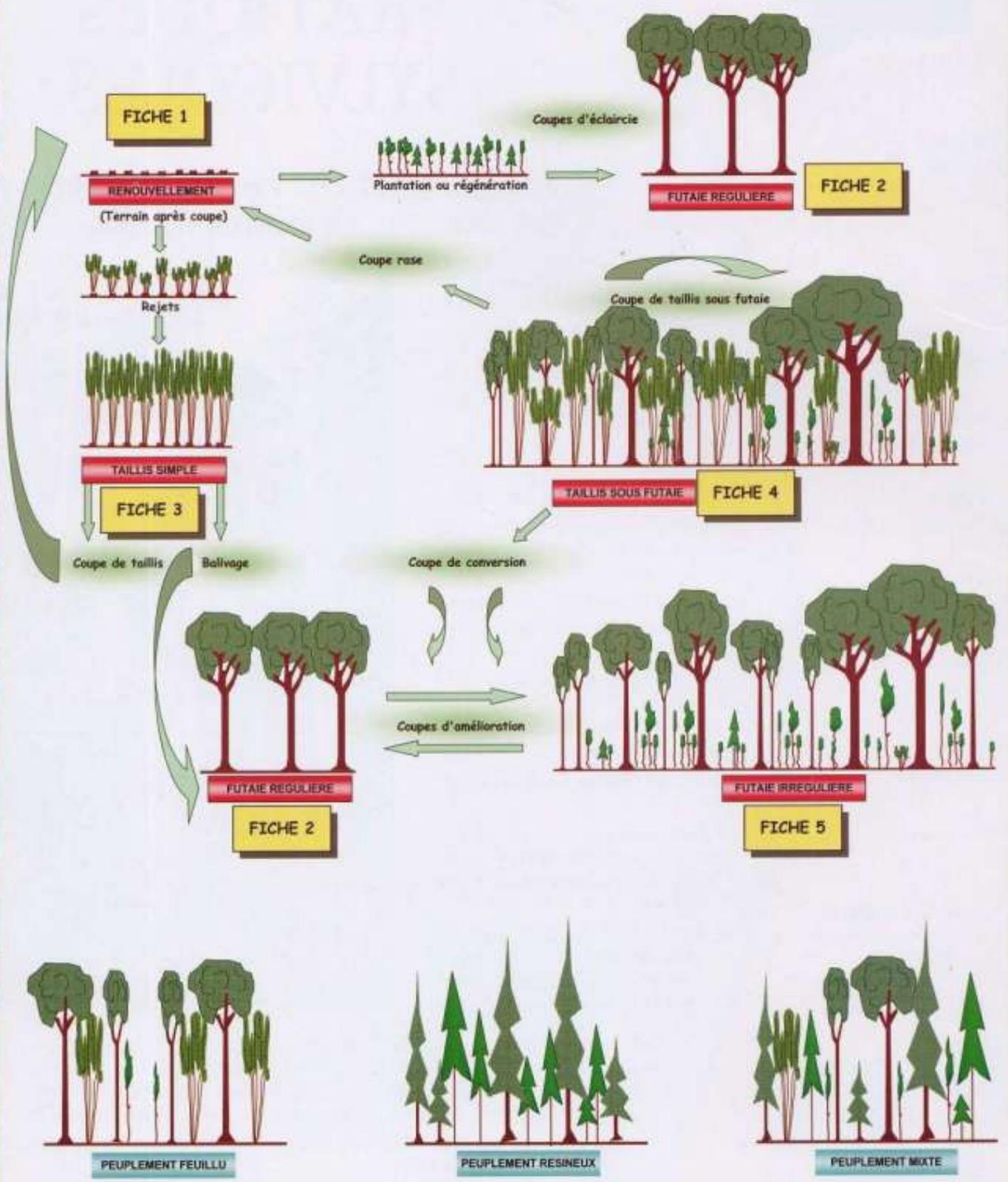
Document agréé par arrêté préfectoral du 17 novembre 2004,
après avis de la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers de Haute-Normandie.

Réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie

6A rue des Roquemonts - 14052 CAEN CEDEX

Tél. : 02 31 53 90 00 - Fax : 02 31 53 90 10 - E-mail : normandie@crpf.fr

Peuplements forestiers : une forêt organisée



Principes essentiels :

Trois grands principes guident les bonnes pratiques sylvicoles pour les parcelles forestières :

✓ Garantir un revenu au propriétaire :

- Rechercher l'équilibre forêt-gibier pour pouvoir reboiser ou régénérer bois et forêts.
- Savoir favoriser ou planter la bonne essence au bon endroit en fonction de la richesse du sol et de son alimentation en eau.
- Sélectionner, par des éclaircies suffisamment précoces et intenses, les arbres d'avenir pour assurer le revenu des bois et forêts.

✓ Garantir la pérennité des peuplements forestiers :

- Compenser toute récolte d'arbre mûr par une "naissance" (semis ou plantation) ou une "émergence" (éclaircie, balivage,...) pour assurer la permanence des bois et forêts.
- Pratiquer des coupes régulièrement, pour éviter un vieillissement exagéré des peuplements les rendant plus vulnérables aux aléas climatiques, sans mettre en péril la pérennité et la qualité des peuplements.

✓ Garantir la protection des milieux :

- S'informer sur l'existence d'espèces et de milieux remarquables dont certains sont réglementairement protégés et les faire connaître aux intervenants opérant à la demande des propriétaires afin qu'aucune action n'aboutisse à leur destruction.
- Privilégier les mélanges d'essences pour favoriser la biodiversité et augmenter la résistance des bois et forêts aux maladies.
- Eclaircir les lisières exposées aux vents dominants pour éviter les turbulences des vents violents.
- Eviter autant que possible le franchissement des cours d'eau et des mares lors de l'exploitation des bois pour sauvegarder leur faune et leur flore.
- Offrir à toute la faune un habitat aussi favorable que possible car elle participe aux grands équilibres écologiques.
- Adapter les accès, la circulation des engins d'exploitation et les travaux pour protéger les sols forestiers.

“La sylviculture a un impact sur l'environnement et le rôle du forestier est d'accompagner les dynamiques naturelles d'un écosystème complexe”

Les fiches jointes permettent l'application de ces principes dans chaque grand type de peuplement.

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE NORMANDIE

ETABLISSEMENT
PUBLIC NATIONAL

Siège pour la Normandie CAEN

Maison de la forêt
6a rue des Roquemonts
14052 CAEN cedex
Tél. : 02 31 53 90 00

ROUEN

Maison de la Forêt

1, rue Georges Clémenceau
76230 BOIS-GUILLAUME
Tél. : 02 35 12 25 80

EVREUX

Maison de la Forêt

Rue Toulouse-Lautrec
27008 EVREUX Cedex
Tél. : 02 32 28 44 79

SAINT-LÔ

Maison de l'agriculture

Bât. B - Bureau 61
Avenue de Paris
50000 SAINT-LÔ
Tél. : 02 33 06 47 79

ALENÇON

Maison de la Forêt

19 bis rue des Capucins
61000 ALENÇON
Tél. : 02 33 82 41 60

*Pour vous aider,
les techniciens
de la forêt privée
sont à votre
disposition.*

LA GESTION DES BOIS ET FORÊTS PRIVÉS

LES GRANDES FONCTIONS DE LA FORÊT

La forêt de notre région a été façonnée au cours des âges par des générations de sylviculteurs. C'est une "nature cultivée".

L'aspect économique (vente de bois) reste l'épine dorsale du bon fonctionnement de la forêt privée.

Abandonner cette fonction serait préjudiciable aux autres "utilités" de ce milieu riche et diversifié.

La **bonne gestion sylvicole** doit donc permettre de produire, à des coûts raisonnables, du bois de qualité pour les générations actuelles et futures.

La gestion durable de ce milieu tient compte de :

- la préservation de l'environnement vivant, en adoptant des pratiques respectueuses de la diversité végétale et animale (biodiversité),
- la préservation des sols et de l'eau,
- la qualité de nos paysages,
- la capacité de loisirs offerte par la forêt (chasse, promenade, sport...).

POUR BIEN PRATIQUER : BIEN CONNAÎTRE

"On ne fait pas bien pousser un frêne là où pousse un châtaignier". C'est là l'un des principes de base de la bonne gestion. La fertilité du sol, l'alimentation en eau, le climat font que l'on rencontre en forêt des **conditions naturelles** dépendantes du territoire et favorisant certaines essences. La prise en compte de cette diversité et de ses conséquences permet de prendre la bonne décision et de planter ou favoriser telle ou telle espèce d'arbre.

La **richesse économique** (souvent insoupçonnée!) est représentée par la quantité et la qualité des bois qui composent une forêt. Apprécier la valeur actuelle et future de ses parcelles permet d'orienter ses choix.

Exploiter du bois, l'entreposer, travailler en forêt, mais aussi surveiller sa santé ou intervenir rapidement en cas d'incendie nécessite un minimum **d'infrastructures**. Comme pour tout milieu entretenu, l'accès aux parcelles forestières doit être aménagé au mieux.

Des éléments du **patrimoine remarquable**, qu'ils soient naturels, architecturaux ou paysagers, peuvent exister dans la forêt ou à proximité. L'inventaire de ces richesses et leur mise en valeur, contribuent à la qualité d'un territoire.

ÊTRE PROPRIÉTAIRE, C'EST RAISONNER EN GESTIONNAIRE POUR AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN

Chaque parcelle forestière, en fonction des éléments qui viennent d'être analysés, peut être gérée en fonction des objectifs de son propriétaire.

Plus ceux-ci seront nombreux et diversifiés, plus la gestion durable de la forêt sera effective.

La question primordiale à se poser est donc :

"Qu'est-ce que je veux faire de mes bois ?"

Et en fonction des priorités qui se dégageront :

"Quelles actions dois-je engager pour y arriver ?"

Si la réponse à la première question est uniquement du ressort du propriétaire, l'essentiel de la seconde doit s'inspirer du code de bonnes pratiques sylvicoles.



BONNES PRATIQUES EN RENOUVELLEMENT DE PEUPELEMENTS

*Tous feuillus, tous résineux,
en purs ou mélangés*

Une bonne sylviculture...



Maîtrise de la végétation et protection gibier

Le renouvellement des peuplements après coupe rase est obligatoire dans un délai de cinq ans lorsque la coupe est supérieure à un hectare dans un massif de plus de quatre hectares. Il doit être conforme aux dispositions suivantes :

- Choisir les bonnes essences au bon endroit en fonction du sol.
- Préparer le terrain pour une bonne installation des plants ou semis.
- Installer avec soin des plants de qualité, protégés, si besoin, contre le gibier.
- Maîtriser la végétation concurrente pendant 3 à 7 ans par des moyens manuels ou mécaniques, ou si nécessaire, par des produits agropharmaceutiques dont on respectera les précautions d'emploi.
- Améliorer la forme des arbres par des tailles de grosses branches et de fourches.
- Améliorer la qualité du bois par des élagages.
- L'objectif est d'obtenir des arbres bien conformés, normalement denses, et régulièrement répartis au stade jeune futaie.

...pour une gestion durable.

Les essences varient avec les terrains. Des mélanges peuvent être installés.

La végétation d'accompagnement est maîtrisée mais pas éradiquée.

Bien réfléchir avant de boiser des zones peu productives, parfois riches biologiquement.

Une plantation soignée est une garantie de vigueur et de santé de la forêt.

Un sol bien structuré et bien aéré, c'est un bon ancrage des racines.

Objectif bois d'œuvre de qualité.



Régénération de chêne

FICHE 1

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Reboisement : plantation après coupe rase.

Boisement : plantation de terre agricole.

Régénération naturelle : ensemencement par les arbres en place.

Enrichissement : plantation en complément d'une colonisation naturelle.

Ces peuplements sont le premier stade de la futaie régulière.

Confusions possibles :

Un Taillis, composé de rejets sur souches pourrait avoir l'apparence d'une régénération.

**Pour en savoir plus
contactez
les techniciens
de la forêt privée**

ATTENTION !

- Le sol est fragile, les pratiques doivent être bien adaptées pour ne pas l'abîmer

- Ne pas planter ni soigner la régénération aboutit à une colonisation naturelle souvent peu productive Planter de trop grandes surfaces d'une seule essence peut nuire à la biodiversité.

BONNES PRATIQUES EN FUTAIE RÉGULIÈRE

**Tous feuillus, tous résineux,
éventuellement mélangés**

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Peuplement issu de plantations ou de régénérations naturelles.

La futaie régulière peut également être le fruit d'une sélection d'arbres dans un taillis.

Les arbres de ce peuplement sont sensiblement du même âge, de la même grosseur et du même diamètre. Ils arrivent à maturité simultanément et sont alors à récolter.

Confusions possibles :

Futaie irrégulière : les arbres ont des âges différents, donc des développements différents.

Taillis simples : les arbres sont tous du même âge mais sont issus de rejets de souches.

Une bonne sylviculture...

Des éclaircies précoces, régulières, raisonnées et bien réparties permettent d'abaisser progressivement la densité d'arbres pour qu'ils puissent se développer sans se gêner.

Elles permettent également de sélectionner les plus beaux, de les favoriser et de favoriser le cas échéant des essences variées.

Le bon espacement entre deux éclaircies est de l'ordre de 4 à 6 ans en jeune futaie, et de 8 à 12 ans en vieille futaie. Elles prélèvent environ 30% du volume à chaque passage.

Dans les jeunes peuplements, la taille et l'élagage artificiel d'arbres d'avenir améliorent la qualité future du bois de sciage.



Futaie régulière résineuse



Futaie régulière feuillus

**Pour en savoir plus
contactez
les techniciens
de la forêt privée**

...pour une gestion durable.

Apport dosé de lumière au sol qui permet à la végétation de se maintenir ou de se réinstaller; augmentation de la diversité biologique et amélioration des zones de gagnage des animaux.

Élimination des arbres chétifs et fragiles ou encombrants, augmentation de la vitalité des arbres et bonne santé de la forêt.

Amélioration de la stabilité du peuplement vis-à-vis du vent grâce aux éclaircies.

Concentration de l'accroissement sur les arbres d'avenir.

ATTENTION !

- Sauf lorsqu'il s'agit de récolter des bois parvenus à leur maturité, le code forestier interdit les coupes qui prélèvent plus de la moitié du volume des arbres de futaie ou qui visent à prélever délibérément les bois de meilleure qualité.
- Les éclaircies trop brutales isolent les arbres qui deviennent fragiles et se couvrent de gourmands.
- Les éclaircies insuffisantes fragilisent le peuplement et le rendent plus sensible aux vents violents.

BONNES PRATIQUES EN TAILLIS

FICHE 3

**Chêne, châtaignier, charme,
bouleau, robinier, frêne, merisier,
autres feuillus...**

Une bonne sylviculture...



Taillis exploité : le recépage

En taillis dit "simple", la coupe rase ou recépage intégral du peuplement, intervient en général tous les 20-25 ans (en hiver, à ras du sol). Cette sylviculture permet la production uniquement de petits bois.

Quand il est améliorable, vers 15-20 ans, il peut être "balivé" en réservant les meilleurs brins.

Un accompagnement maintenant le couvert fermé est alors conservé parmi les brins de qualité secondaire.

Si on a conservé suffisamment d'arbres d'avenir, les principes de la futaie régulière s'appliquent ensuite. C'est la "conversion". Il peut éventuellement être régénéré naturellement directement.

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Peuplement issu de rejets de souches et de quelques franc-pieds. Les arbres sont rigoureusement du même âge sur la parcelle. Ils repoussent sur les souches, en cèpées.

Confusions possibles :

Futaie régulière feuillue jeune : les arbres sont issus de plantation ou de régénération naturelle.

...pour une gestion durable.

• **Maintien du taillis** : les variations rapides de milieux très fermés à très ouverts contribuent à une bonne complémentarité d'habitats pour la faune sauvage.

Objectif bois de chauffage ou d'industrie.

• **Balivage** : accès à la futaie sans passer par la coupe rase.

Les cycles sont allongés.

Réinstallation de la végétation au sol.

Objectif bois d'œuvre.



Avant balivage

Après balivage

**Pour en savoir plus
contactez
les techniciens
de la forêt privée**

ATTENTION !

Les coupes de taillis doivent être suffisamment espacées pour permettre aux réserves du sol de se reconstituer. Les coupes de balivage ne doivent pas trop isoler les arbres d'avenir (par exemple, une densité de 400 arbres à l'hectare doit être conservée en balivage pour accéder aux aides de l'Etat).

BONNES PRATIQUES EN TAILLIS SOUS FUTAIE

Réserves : feuillus, quelquefois résineux en mélange
Taillis : feuillus

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Peuplement composé d'une réserve d'arbres de futaie d'âges variés (recouvrant 1/3 de la surface), dominant un taillis (recouvrant 2/3 de la surface).

On l'appelle également "Taillis avec réserves".

Confusions possibles :

Futaie irrégulière : les arbres ont aussi des âges très différents. Mais le taillis est réduit à l'état de sous étage.

**Pour en savoir plus
contactez
les techniciens
de la forêt privée**

Une bonne sylviculture...

Maintenir le taillis-sous-futaie consiste à récolter le taillis tous les 20 à 30 ans, tout en équilibrant la réserve en "bali-veaux, modernes, anciens et vieilles écorces".

S'il est sans avenir, il peut être coupé et reboisé ou régénéré naturellement. (cf. fiche renouvellement)

A partir du taillis-sous-futaie, s'il est assez riche, on peut pratiquer la conversion en futaie par :

- Vieillesse des arbres de futaie, puis amélioration comme en futaie régulière ou irrégulière (cf. fiches futaie).
- Balivage du taillis et extraction progressive des arbres de vieille futaie puis amélioration comme en futaie régulière (cf. fiche taillis).

...pour une gestion durable.

Maintien du TSF : l'éclaircissement intense au sol permet la régénération des essences de "lumière" (chêne, pin...)

Croissance "libre" de la futaie, très vigoureuse.

Production majoritaire de bois de feu.

Conversion : l'éclaircissement progressif favorise les naissances d'essences d'ombre (hêtre, sapin...)

Arbres bien "charpentés".

Objectif bois d'œuvre.



Chêne de TSF : Tronc court, houppier volumineux



Coupe de TSF : Majorité de bois de feu

ATTENTION !

- Le maintien du taillis-sous-futaie nécessite un soin attentif à la régénération après chaque coupe.
- Les coupes de conversion doivent être modérées pour ne pas déstabiliser le peuplement.

BONNES PRATIQUES EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE

**Tous feuillus, feuillus
et résineux en mélange,
résineux seuls éventuellement**

FICHE 5



Etagement des âges

...pour une gestion durable.

Apport dosé de lumière au sol qui permet à la régénération de s'installer :

- forte diversité biologique
- amélioration des zones de gagnage des animaux.

Élimination des arbres chétifs et fragiles ou encombrants, augmentation de la vitalité des arbres et bonne santé de la forêt.

Maintien d'une bonne stabilité du peuplement vis-à-vis du vent.

Concentration de l'accroissement sur les arbres d'avenir. L'arbre de qualité est privilégié.

Une bonne sylviculture...

Des coupes de "jardinage" interviennent régulièrement et associent :

- récolte de gros bois arrivés à maturité
- sélection des arbres plus jeunes
- régénération.

Dans une parcelle en équilibre, le prélèvement correspond à l'accroissement en volume.

Les rotations sont habituellement de l'ordre de 7 à 10 ans.

Des travaux régulièrement répétés peuvent être associés tels que :

- coupes de perches en dosage de lumière,
- dégagement et dépressage de semis,
- taille de formation et élagage d'arbres d'avenir.



Mélange sapin-chêne

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Peuplement issu généralement du taillis-sous-futaie.

Des arbres d'âges différents (du semis au gros bois) cohabitent sur la même parcelle.

Confusions possibles :

Taillis-sous-Futaie : les arbres sont aussi d'âges différents mais beaucoup moins nombreux. Ils dominent un taillis qui occupe les deux tiers de la parcelle.

**Pour en savoir plus
contactez
les techniciens
de la forêt privée**

ATTENTION !

- Le maintien de la futaie irrégulière est techniquement ardu. La bonne gestion de la lumière conditionne l'apparition des semis. La sélection des arbres d'avenir doit se faire dans toutes les classes d'âges. Sauf lorsqu'il s'agit de récolter des bois parvenus à leur maturité, le code forestier interdit les coupes qui prélèvent plus de la moitié du volume des arbres de futaie ou qui visent à prélever délibérément les bois de meilleure qualité.

LES PETITS PLUS QUI FONT LA BELLE FORÊT

QUELQUES MILIEUX REMARQUABLES

Proche de la nature, la forêt est globalement un milieu intéressant en matière d'écologie.

Les milieux dits remarquables sont ceux qui présentent une plus forte richesse biologique. Ils sont relativement réduits en surface et quelquefois, seul l'œil du spécialiste peut les déceler.

Paradoxalement, ils sont souvent peu propices à la production forestière directe.

On les appelle également "milieux associés" à la forêt quand les arbres y sont rares ou absents.

Il est souhaitable d'en respecter les équilibres.

Des inventaires existent, ils peuvent être consultés.

- Les mares forestières
- Les ruisseaux et rivières
- Les tourbières
- Les zones humides
- Les landes
- Les pelouses
- Les lisières forestières
- Les grottes et cavités.

Pour en savoir plus
contactez
les techniciens
de la forêt privée

Ce supplément au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles évoque un certain nombre d'idées qui peuvent alimenter et compléter la réflexion préalablement à l'action de sylviculture.

La prise en compte de ces éléments peut parfois générer des surcoûts d'exploitation qu'il faut bien apprécier. Des contreparties financières sont quelquefois justifiées pour rendre des services qui n'ont pas de rentabilité directe.



La sylviculture et la chasse :

Les bois et taillis offrent un biotope parmi les plus favorables à la grande faune et au petit gibier. Les coupes d'éclaircie favorisent le développement de la végétation au sol et augmentent ainsi la richesse alimentaire disponible. Une attention particulière peut être également portée au maintien d'une mosaïque de peuplements et d'essences variés, offrant chacun des espaces de remise et de quiétude du gibier.

La sylviculture et le paysage :

Le paysage n'est pas immuable, il évolue au gré des activités de l'homme. Une opération sylvicole peut le modifier momentanément mais en même temps recréer de nouveaux horizons pour l'avenir. L'essentiel, avant d'agir, est d'avoir conscience des conséquences paysagères de telle ou telle action sylvicole. Quelques adaptations sont parfois possibles pour "adoucir" les contours d'une coupe ou d'un boisement sans remettre en cause l'efficacité de l'opération.



La sylviculture et la diversité végétale :

Les mélanges d'essences sont spontanés en forêt. Un choix attentif en sylviculture permettra de favoriser des essences variées. La végétation "non productive de bois" joue de multiples rôles en matière d'équilibre et de richesse biologique. Elle est donc l'alliée du forestier, même pendant la phase de reboisement où il est plus favorable de la maîtriser que de l'éradiquer.

La sylviculture et la petite faune :

Comme pour le gibier, la diversité d'âges et d'essences dans les bois et forêts est très favorable à la petite faune. Les effets de lisières sont généralement très appréciés des oiseaux et des chauves-souris.



La sylviculture et les insectes :

L'équilibre naturel entre insectes utiles et "ravageurs" est favorisé par la diversité des peuplements et des opérations sylvicoles. Le maintien de quelques bois morts au sol est bénéfique à la richesse en insectes du milieu forestier et à la préservation de la richesse du sol.

**Liste des fiches techniques
mises gracieusement
à votre disposition
par le CRPF de Normandie**

Fiches "Essences"

Le Châtaignier
Les Chênes sessiles et pédonculés
Le Chêne rouge d'amérique
le Douglas
Le Frêne
Le Hêtre
Le Merisier
Les Noyers
Le Pin Laricio de Corse
Le Peuplier

Fiches "Techniques sylvicoles"

Comment réussir sa plantation
Les plantations mélangées
Dégagements des plantations
Les produits phytocides d'usage courant en forêt
La taille de formation des jeunes arbres forestiers
L'élagage des arbres forestiers
Les outils de taille et d'élagage
Technique de taille et d'élagage du Merisier
Concilier forêt et gibier
Produit agropharmaceutiques
Eclaircir

Fiches "Infrastructure et cloisonnement"

Une route forestière, un bon investissement
Cloisonner pour mieux gérer

Fiches spéciales "Après tempête"

Chablis et après... Nettoyage et reconstitution
Nettoyage après tempête

Fiches "Plan simple de gestion"

Ce qu'il faut savoir avant la rédaction
du plan simple de gestion de la forêt
Ce qu'il faut savoir après l'agrément
du plan simple de gestion de votre forêt
Le plan simple de gestion volontaire
Le plan-type d'un plan simple de gestion

Divers

Prise en compte du patrimoine naturel
dans la gestion forestière
La santé des forêts

**Informations, mises à jour, nouvelles fiches...
Consultez le site : www.crfp.fr/normandie**



**6A rue des Roquemonts
14052 CAEN CEDEX
Tél. : 02 31 53 90 00
Fax : 02 31 53 90 10
E-mail : normandie@crpf.fr**